



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 11 décembre 2019.

*Contrôles routiers,
les forces de l'ordre mobilisées pour diminuer l'accidentologie
lors des départs en vacances*

Béatrice Abollivier, préfète de Seine-et-Marne, poursuit son action afin de diminuer le nombre de morts sur les routes de Seine-et-Marne. Dans ce cadre, une nouvelle opération de contrôles sera menée le vendredi 20 décembre 2019 par les forces de l'ordre. Gendarmes et Policiers seront présents sur le territoire pour informer, contrôler et sanctionner, s'il le faut, les usagers de la route.

En Seine-et-Marne, sur la même période allant du 1^{er} janvier au 30 novembre :

- en 2018 : 866 accidents ont fait 67 tués et 1 177 blessés ;
- en 2019 : 923 accidents (+57 soit +6,58%) ont fait 66 tués (-1) et 1 247 blessés (+70 soit +5,95%).

À l'origine de ces accidents, **vitesse** excessive, consommation d'**alcool**, **défaut d'attention**, consommation de **stupéfiants** et **somnolence**.

Les conditions de conduites sont également importantes et source de facteurs aggravants. En effet, la conduite en hivernis est particulièrement dangereuse et les automobilistes doivent adapter leurs conduites en fonctions des intempéries (pluie, neige, brouillard). De même que le risque d'avoir un accident mortel à la tombée du jour est sept fois supérieur au risque diurne.

Les contrôles auront lieu :

- au rond-point RD 471 / RD 319 à COUBERT en présence de Pascal Courtade, directeur de cabinet de la préfète ;
- sur la RD 607 - Avenue de Fontainebleau à PRINGY en présence Cyrille Le-Vély, secrétaire général et sous-préfet de l'arrondissement de Melun.

**Le vendredi 20 décembre 2019
De 15H00 à 17H00**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Tous touchés, tous concernés, tous responsables

La presse locale est conviée à ces contrôles

Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous auprès du Bureau de la Communication Interministérielle.

En voiture

Les feux de position (ou "veilleuses")

Ils vous permettent uniquement d'être vu des autres usagers, mais pas de mieux voir. Vous devez les allumer dès que la luminosité décline légèrement. En ville, ils peuvent suffire si la visibilité est suffisante. **Attention : il est interdit de circuler sans feux la nuit, même en ville.**



Les feux de croisement (ou "codes")

Ils permettent à la fois d'être vu des autres usagers et de mieux voir la route à 30 mètres. Ils peuvent être utilisés en toutes circonstances la nuit et **doivent être utilisés** le jour s'il pleut, s'il neige ou s'il y a du brouillard. Sur une chaussée non éclairée, ils remplacent les feux de route lorsque vous croisez d'autres véhicules, pour éviter d'éblouir leur conducteur.



Les feux de route (ou "pleins phares")

Ils vous permettent de voir à au moins 100 mètres. Très éblouissants, ils sont utilisés la nuit, lorsque la route n'est pas éclairée et qu'aucune voiture ne roule en sens inverse. Si c'est le cas, repassez en feux de croisement afin de ne pas éblouir les autres conducteurs.



Les feux de brouillard avant

Ils sont utilisés en complément des feux de croisement, en cas de forte pluie, de brouillard ou de chute de neige. Ils peuvent également être employés pour éclairer une route étroite et sinueuse.



Les feux de brouillard arrière

Très éblouissants, ils ne peuvent être utilisés qu'en cas de brouillard ou de chute de neige, mais jamais sous la pluie.



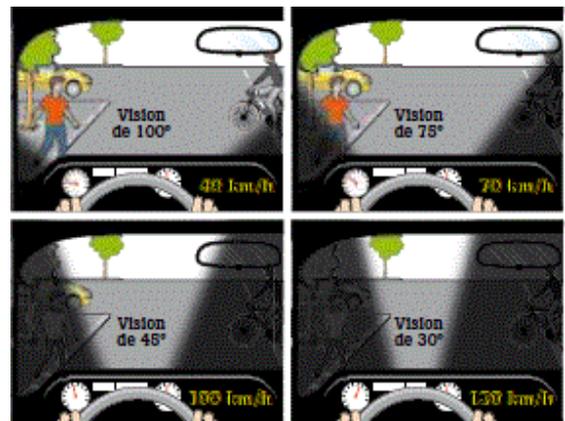
	FEUX DE POSITION	FEUX DE CROISEMENT	FEUX DE ROUTE	FEUX DE BROUILLARD AVANT	FEUX DE BROUILLARD ARRIÈRE
VILLE ÉCLAIRÉE	✓	OU ✓			
VILLE NON ÉCLAIRÉE		✓	OU ✓		
CHAUSSEE ÉCLAIRÉE (HORS AGGLOMÉRATION)		✓			
CHAUSSEE NON ÉCLAIRÉE		✓	OU ✓	✓*	
PLUIE		✓		✓**	
NEIGE		✓		✓	✓
BROUILLARD		✓		✓	✓

* Route étroite et sinueuse
** En cas de forte pluie

EN CAS D'INTEMPÉRIES

- ✓ Vérifiez les équipements de votre véhicule 🗄️
- ✓ Consultez les prévisions météo avant tout déplacement 🌤️
- ✓ Adaptez votre conduite aux conditions d'adhérence et de visibilité 🚗
- ✓ Respectez les restrictions de circulation ⚠️

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr